



**Banque de
Nouvelle Calédonie**
BANQUE & ASSURANCE



PARTICULIERS

CONDITIONS & TARIFS
DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES

APPLICABLES AU 1^{ER} AVRIL 2026

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des particuliers en vigueur au 01/04/2026. La Banque de Nouvelle Calédonie fonde sa relation sur la confiance et la transparence :

- À toute ouverture de compte nous vous remettons une convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer sur notre site internet rubrique "Informations réglementaires" ou auprès de votre conseiller clientèle.
- Nous vous laissons le choix de souscrire les produits ou services que vous voulez associer à votre compte de dépôt, soit dans le cadre d'une offre groupée de services, soit dans le cadre d'un achat à l'unité.

Votre Agence Banque de Nouvelle Calédonie se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Nota : les prix sont exprimés en F. CFP. Toutes Taxes Comprises (TTC) pouvant inclure la TOF (6% depuis le 01/03/1990) ou la TGC (11% depuis le 01/10/2018) , la CCS (4% depuis le 01/07/2022) et l'IRCDC (8% depuis le 31/12/1993). Les taxes indiquées sont susceptibles de varier en fonction des évolutions de la fiscalité.

Retrouvez l'ensemble de nos conditions tarifaires sur le site internet :

www.bnc.nc

BANQUE DE NOUVELLE CALEDONIE S.A. au capital de 12.097.944.000 F. CFP
RCS Nouméa 74B047688 – Ridet 047 688 001 – Siège social : 10, avenue du Maréchal Foch – BP L3 – 98849 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie. Intermédiaire en assurances – Immatriculée au RIAS sous le n° NC180001. Tél : (687) 25.74.00 contact@bnc.nc.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DES SERVICES		Tarifs TTC en F. CFP
Abonnement à des services de banque à distance :		
“Récif” ⁽¹⁾		Gratuit
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS		Non disponible

(1) Consultation des comptes et virement local occasionnel

	Tarifs TTC en F. CFP
Tenue de compte	813 /trimestre soit 3 252/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale	
Débit immédiat : Carte Visa Classic	5 373/an
Débit différé : Carte Visa Classic	5 373/an
À débit immédiat et à autorisation systématique : Carte Visa Classic à autorisation systématique	3 835/an



Sommaire

1 | OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture	8
Relevés de compte	8
Tenue de compte	8
Services en agence	9
Services bancaires de base	10
Prestations de base	11

2 | BANQUE À DISTANCE

3 | VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes	12
Virements en agence	16
Prélèvements	17
Chèques	18

4 | OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Le package Azur	20
Le package Azur +	21
Le package Indigo	21
Le package Turquoise	21
Le package Saphir	21
Offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité (OCF)	22

5 | IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention	23
Opérations particulières	23
Incidents de paiement	24
Incidents sur les crédits	26
Frais divers	26
Plafonnements spécifiques	26



Sommaire

6 | DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Découverts	27
Crédits à la consommation	28
Crédits immobiliers	28
Frais divers	28

7 | ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne bancaire	29
Placements financiers	30

8 | ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Assurance pour vous et vos proches	31
Assurance pour vos biens	31

9 | OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Opérations au guichet	32
Virements	32

10 | LES JEUNES

Forfait First	35
---------------------	----

11 | LES ADHÉRENTS AUX COMITÉS D'ENTREPRISE

35

12 | NOS PARTENAIRES ASSURANCES

36

13 | RÉSOUUDRE UN LITIGE

37

1 | OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tarifs TTC
en F. CFP

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

Ouverture / Clôture de compte	Gratuit
Service d'aide à la mobilité bancaire 	Gratuit
Désolidarisation d'un compte joint	4 463
Changement d'adresse	Gratuit

 **À SAVOIR :** La BNC facilite vos démarches de transfert de compte, conformément à la réglementation, en effectuant en votre nom les formalités afin que les prélèvements valides et les virements récurrents se présentent sur votre nouveau compte bancaire.

Tarifs TTC
en F. CFP

RELEVÉS DE COMPTE

Relevé mensuel - trimestriel - semestriel - annuel	Gratuit
Relevé journalier ⁽¹⁾	7 500
Relevé hebdomadaire ⁽¹⁾	4 500
Relevé décadaire ⁽¹⁾	4 000
Relevé par quinzaine ⁽¹⁾	3 350
Relevé annuel de frais 	Gratuit

TENUE DE COMPTE

Tenue de compte ⁽¹⁾ 	813
Tenue de compte inactif ⁽¹⁾	895
Frais pour suivi client à la Banque Privée ⁽²⁾	24 168
Actualisation du dossier administratif ⁽³⁾	2 499
Relance pour actualisation du dossier administratif ⁽⁴⁾	2 499

(1) Cotisation trimestrielle

(2) Cotisation annuelle, par foyer fiscal

(3) Par an, par titulaire

(4) Par courrier de relance





DÉFINITION : Compte inactif. Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes-titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

Tarifs TTC
en F. CFP

SERVICES EN AGENCE

Versement, retrait d'espèces	
Versement d'espèces dans l'espace libre service	Gratuit
Frais pour remise d'espèces erronée ou non conforme	760
Retrait d'espèces avec carte de retrait "Tempo" à usage unique	1 290
Édition à la demande	
Relevé d'Identité Bancaire - RIB	Gratuit
Relevé de compte	1 500 / Gratuit par internet
Relevé de compte clos	1 800
Avis d'opération	2 250
Échelle d'intérêts	2 250
Recherche	
Frais de recherche de document(s) (par opération datant de moins d'un an)	3 400
Frais de recherche de document(s) (par opération datant de plus d'un an)	6 500
Frais de recherche sur contestation non justifiée d'une opération de paiement	6 800
Frais de recherche multiple ⁽¹⁾	Sur devis

(1) Minimum 6 800 F. CFP

Attestation et relevé divers

Attestations diverses (renseignements à des établissements financiers ou assimilés, lettre d'honorabilité, attestation annuelle d'intérêts sur crédit immobilier, attestation de prêt échu, attestation de capital restant dû)	3 500
---	--------------

Frais d'expédition

Envoi par courrier, fax ou e-mail pour confirmation d'opération	990
Courrier en recommandé	1 665
Retour courrier non délivré (suite changement d'adresse non signalé ou incorrect)	2 300⁽¹⁾

Succession

Ouverture et gestion de dossier en succession simple	Gratuit
Ouverture et gestion de dossier en succession complexe	1% du montant total des soldes des comptes⁽²⁾

SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services définis à l'article D. 312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du **droit au compte** :

L'ouverture, la tenue et la clôture du compte

Un changement d'adresse par an

La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire

La domiciliation de virements bancaires

La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte

L'encaissement de chèques et de virements bancaires

Les paiements par prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement local) ou par virement bancaire local, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance

L'abonnement à des services de banque à distance "Lagon"

Les dépôts et les retraits d'espèces en agence sans émission de chèque ou au distributeur automatique de billet (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)

La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

La réalisation des opérations de caisse

PRESTATIONS DE BASE

Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du Code monétaire et financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services) :

<i>L'ouverture et la clôture du compte</i>	Gratuit
<i>La tenue du compte</i>	813⁽³⁾
<i>Un changement d'adresse par an</i>	Gratuit
<i>La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire</i>	Gratuit
<i>La domiciliation de virements bancaires</i>	Gratuit
<i>La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte</i>	Gratuit
<i>L'encaissement de chèques et de virements bancaires</i>	Gratuit
<i>Les paiements par prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement local) ou par virement bancaire local, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance</i>	Gratuit par internet Virement occasionnel local au guichet 500 F. CFP
<i>L'abonnement à des services de banque à distance "Lagon"</i>	Gratuit
<i>Les dépôts et les retraits d'espèces en agence sans émission de chèque ou au distributeur automatique de billet (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)</i>	Gratuit Retrait d'espèces avec carte de retrait "Tempo" à usage unique au guichet 1 290 F. CFP
<i>La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)</i>	3 835⁽⁴⁾

(1) Par trimestre

(2) Compte(s) à vue et valorisation des produits d'épargne, plafonné à 101432 TTC

(3) Cotisation trimestrielle

(4) Cotisation annuelle

2 BANQUE À DISTANCE

Tarifs TTC en F. CFP

Via téléphone et SMS

BNcline 36 67 68 - Centre de relation client

Coût opérateur
(12 F. CFP les 11 secondes)

Abonnement à des services de banque à distance "Bankophone"

Gratuit

Coût d'un contact "Bankophone"	Coût opérateur
Consultation du solde par SMS "SMS2BNC"	Gratuit (coût opérateur)
Via internet	Tarifs TTC en F. CFP
Abonnement à des services de banque à distance "Lagon" ⁽¹⁾	Gratuit
Abonnement à des services de banque à distance "Récif" ⁽²⁾	Gratuit
Abonnement à des services de banque à distance "Récif +" ⁽³⁾	951
Abonnement à des services de banque à distance "Océan" ⁽⁴⁾	1 187
Émission d'un virement à destination de l'étranger (sous réserve d'être abonné au service "Océan") ⁽⁵⁾	2 480
Frais du correspondant	2 790
Erreur de saisie sur virement à destination de l'étranger ⁽⁶⁾	1 000

(1) Consultation des comptes et virements entre comptes en F. CFP du titulaire

(2) Accès à l'option de virements locaux ou occasionnels

(3) Cotisation mensuelle. Accès aux options de virements occasionnels et permanents locaux en F. CFP ou SEPA-COM Pacifique en euros

(4) Cotisation mensuelle. Accès à l'option de virements vers l'international

(5) Frais de SWIFT en sus

(6) Par opération

3 | VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES (hors cotisation à une offre groupée de services)	Tarifs TTC en F. CFP
Cartes de retrait	
Fourniture d'une carte de retrait	Gratuit
Fourniture d'une carte de retrait pour personne sous régime de protection ⁽¹⁾	Gratuit

Fourniture d'une carte de retrait équivalente supplémentaire sur le même compte⁽¹⁾

½ tarif

(1) Cotisation annuelle

 **À SAVOIR :** Les cartes de paiement internationales à débit immédiat ou différé Visa vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger. Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix de la carte la mieux adaptée à vos besoins.

En cas de perte ou de vol, faites immédiatement opposition via votre application de gestion de cartes ou en appelant le

00 33 9 69 32 66 66.



DÉFINITION : Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé). L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.



DÉFINITION : Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat). L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.



DÉFINITION : Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique). L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Tarifs TTC
en F. CFP

Cartes de paiement

Fourniture d'une carte de paiement à autorisation systématique ⁽¹⁾⁽²⁾	3 327
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à débit immédiat à autorisation systématique Visa Classic à autorisation systématique) ⁽¹⁾	3 422

(1) Cotisation annuelle

(2) Sous réserve de commercialisation

	Tarifs TTC en F. CFP
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à débit immédiat ou différé Visa Classic) ⁽¹⁾	5 373
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à débit immédiat ou différé Visa Premier) ⁽¹⁾	19 851
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé Visa Infinite) ⁽¹⁾	42 705
Fourniture d'une carte de paiement équivalente supplémentaire sur le même compte ⁽¹⁾	½ tarif

(1) Cotisation annuelle

	Tarifs TTC en F. CFP
Opérations diverses	
Délivrance de carte bancaire	Gratuit
Frais de réédition du code secret	3 800/ Gratuit par internet
Frais de reconfection de la carte	4 770
Frais d'envoi d'une carte en France métropolitaine	11 200
Frais d'envoi d'une carte hors France métropolitaine	24 900
Frais de modification du plafond	5 671 / Gratuit par internet⁽¹⁾
Frais de gardiennage (au-delà d'un mois)	2 900
Frais pour restitution de la carte après capture	2 205
Destruction d'une carte non retirée en agence (au-delà de 3 mois)	2 900
Opérations par carte en Nouvelle-Calédonie	
Retrait d'espèces au DAB ⁽²⁾ de la BNC	Gratuit
Retrait d'espèces (cas de retrait en F. CFP à un DAB ⁽²⁾ d'un autre établissement avec une carte de paiement, en NC dans les villes/villages où la BNC ne dispose pas de DAB ⁽²⁾)	Gratuit
Retrait d'espèces (cas de retrait en F. CFP à un DAB ⁽²⁾ d'un autre établissement avec une carte de paiement, en NC dans les villes/villages où la BNC dispose de DAB ⁽²⁾)	142



Retrait d'espèces (cas de retrait en F. CFP à un DAB ⁽²⁾ d'un autre établissement avec une carte Jade, en NC dans les villes/villages où la BNC dispose de DAB ⁽²⁾)	390
Opérations par carte en euro dans la zone euro	
Paiement par carte	Gratuit
Retrait d'espèces au DAB ⁽²⁾	Gratuit
Opérations par carte dans les pays hors zone euro	
Paiement par carte	2,56%⁽⁴⁾
Retrait d'espèces au DAB ⁽²⁾	
<i>Commission fixe par transaction</i>	407
<i>Commission proportionnelle par transaction</i>	2,80%⁽³⁾
Dates relatives aux opérations de paiement par carte bancaire à débit différé	
<i>Date d'arrêté de compte</i>	Fin de mois
<i>Date de valeur</i>	Jour de l'opération
<i>Date de débit des factures</i>	Dernier jour ouvré du mois

(1) Dans la limite de 3 déplaflonnements gratuits par an

(2) Distributeur Automatique de Billets

(3) Du montant de la transaction



À SAVOIR : En cas de vol ou d'une utilisation frauduleuse de votre carte à votre insu, sur internet par exemple, votre banque prend en charge les frais de mise en opposition de votre carte et la remplace. Nous vous invitons à faire opposition au plus tôt. Votre banque peut être également à l'initiative du blocage de votre carte si elle soupçonne une utilisation frauduleuse de cette dernière.

 **DÉFINITION : Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets.** Le compte est débité du montant d'un retrait d'espèces effectué au moyen d'une carte de retrait ou de paiement à un distributeur automatique de billets.

VIREMENTS EN AGENCE

Virement reçu

Domiciliation de virements bancaires	Gratuit
Encaissement de virements bancaires	Gratuit
Virement occasionnel	
Virement (cas d'un virement local ⁽¹⁾ occasionnel de compte BNC à compte BNC, en faveur de soi-même)	250 / Gratuit par internet
Virement (cas d'un virement local ⁽¹⁾ occasionnel)	500 / Gratuit par internet
Virement (cas d'un virement SEPA-COM-Pacific ⁽²⁾ occasionnel en euros)	1 380 / Gratuit par internet
Virement permanent	
Frais de mise en place d'un virement permanent en faveur de soi-même, d'un compte BNC à un compte BNC	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent local ⁽¹⁾ en faveur d'un tiers	1 089 / Gratuit par internet
Frais par virement permanent local ⁽¹⁾	378 / Gratuit par internet
Frais de modification ou annulation d'un virement permanent local ⁽¹⁾	Gratuit
Frais de mise en place, modification ou annulation d'un virement permanent SEPA-COM-Pacific ⁽²⁾ en euros	1 293 / Gratuit par internet
Frais par virement permanent SEPA-COM-Pacific ⁽²⁾ en euros	1 314 / Gratuit par internet
Dates de valeur appliquées aux virements	
Virement émis	J⁽³⁾
Virement reçu en F. CFP	J⁽³⁾

(1) "Local" concerne les opérations en F. CFP réalisées depuis et vers un compte bancaire domicilié en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna

(2) "SEPA-COM-Pacific" concerne les opérations en euros réalisées depuis ou vers un compte bancaire domicilié en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française

(3) Date de comptabilisation



 **DÉFINITION : Virement SEPA-COM-Pacificique.** Le compte est débité du montant d'un virement SEPA-COM-Pacificique permanent ou occasionnel, libellé en euros, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française.

 **DÉFINITION : Virement local.** Le compte est débité du montant d'un virement local, permanent ou occasionnel, libellé en F. CFP, au profit d'un bénéficiaire dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna.

Tarifs TTC
en F. CFP

PRÉLÈVEMENTS

<i>Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement</i>	Gratuit
<i>Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement</i>	390
<i>Frais par paiement d'un prélèvement local⁽¹⁾</i>	Gratuit
<i>Frais par paiement d'un prélèvement SEPA-COM-Pacificique⁽²⁾ en euros</i>	110
<i>Frais d'annulation d'une autorisation de prélèvement</i>	Gratuit
<i>Date de valeur appliquée aux prélèvements</i>	
<i>Prélèvement payé</i>	J⁽³⁾

(1) "Local" concerne les opérations en F. CFP réalisées depuis et vers un compte bancaire domicilié en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna

(2) "SEPA-COM-Pacificique" concerne les opérations en euros réalisées depuis ou vers un compte bancaire domicilié en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française

3) Date de comptabilisation

 **DÉFINITION : Paiement d'un prélèvement local.** Le compte est débité du montant d'un prélèvement local, libellé en F. CFP, émis par un créancier dont le compte est situé en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna.



DÉFINITION : Paiement d'un prélèvement SEPA-COM-Pacificique.

Le compte est débité du montant d'un prélèvement SEPA-COM-Pacificique libellé en euros, émis par un créancier dont le compte est situé en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française.

Tarifs TTC
en F. CFP

CHÈQUES

Paiement d'un chèque

Paiement d'un chèque	Gratuit
Frais de rejet sur chèque non conforme	1 500
Paiement d'un chèque libellé F. CFP ou euros présenté par une banque située en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française	3 000⁽¹⁾
Encaissement d'un chèque	Gratuit

Chèque de banque

Émission d'un chèque de banque	Gratuit⁽²⁾
Émission d'un chèque de banque en euros	3 350
Annulation d'un chèque de banque	1 900

Remise de chèque

Remise de chèque(s) F. CFP payable(s) en Nouvelle-Calédonie	Gratuit
Remise de chèque(s) euros payable(s) en Nouvelle-Calédonie	0.159%⁽³⁾

(1) Par chèque

(2) 2 862 F. CFP par chèque au-delà de deux chèques par mois

(3) Du montant - Minimum 1908 F. CFP - Maximum 10 600 F. CFP



Remise de chèque(s) supérieure à 3 000 F. CFP payable(s) en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française	0,159%⁽¹⁾
Frais pour remise de chèque(s) erronée	760
Dates appliquées aux remises de chèques	
<i>Remise de chèque(s) payable(s) en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna</i>	J⁽²⁾
<i>Remise de chèque(s) payable(s) en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française</i>	J⁽²⁾
<i>En devises avec change</i>	J⁽²⁾ +2 après crédit du correspondant
Délai d'encaissement ou d'indisponibilité	
<i>Remise de chèque(s) payable(s) en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis et Futuna</i>	J⁽²⁾ + 4 jours ouvrés
<i>Remise de chèque(s) payable(s) en France métropolitaine, dans un Département d'Outre-Mer français ou en Polynésie Française</i>	J⁽²⁾ + 25 jours ouvrés

(1) Du montant - Minimum 2 500 F. CFP - Maximum 3 000 F. CFP - Frais de port en sus

2) Date de comptabilisation



DÉFINITION : Délai d'encaissement. La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la BNC vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la BNC peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé. La provision est alors indisponible.

Opposition sur chèque

Frais d'opposition chèque(s)  par l'émetteur ⁽¹⁾	2 577
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur ⁽²⁾	5 000
Délivrance et destruction de chéquiers	
Délivrance de chéquier(s) en F. CFP	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier(s)	Frais réels
Gardiennage (au-delà de 1 mois)	2 000
Destruction de chéquier(s) ⁽³⁾	2 820

(1) Par chèque

(2) Par chéquier

(3) En cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois ou erreur du client

4 | OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

LE PACKAGE AZUR (cette offre n'est plus commercialisée)

Cotisation mensuelle comprenant :	
<ul style="list-style-type: none"> - un compte de dépôt (tenue de compte) - une carte de paiement à autorisation systématique - un abonnement au service de banque à distance "Lagon" 	580



LE PACKAGE AZUR +

Cotisation mensuelle comprenant :

- un compte de dépôt (tenue de compte)
- une carte de paiement à autorisation systématique
- un abonnement au service de banque à distance **"Récif +"**

1 485

LE PACKAGE INDIGO

Cotisation mensuelle comprenant :

- un compte de dépôt (tenue de compte)
- une carte internationale à débit immédiat ou différé Visa Classic
- une autorisation de découvert (mise en place et revue annuelle)
- un abonnement au service de banque à distance **"Récif +"**

1 976

LE PACKAGE TURQUOISE

Cotisation mensuelle comprenant :

- un compte de dépôt (tenue de compte)
- une carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé Visa Premier
- une autorisation de découvert (mise en place et revue annuelle)
- un abonnement au service de banque à distance **"Récif +"**

3 087

LE PACKAGE SAPHIR

Cotisation mensuelle comprenant :

- un compte de dépôt (tenue de compte)
- une carte de paiement internationale à débit différé Visa Infinite
- une autorisation de découvert (mise en place et revue annuelle)
- un abonnement au service de banque à distance **"Océan"**

4 902

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ (OCF)

Cotisation mensuelle comprenant :

- l'ouverture, la tenue et la fermeture du compte de dépôt
- le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur de compte
- quatre virements mensuels locaux, dont au moins un virement permanent
- un changement d'adresse une fois par an
- deux chèques de banque par mois
- un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
- un système d'alertes sur le niveau du solde du compte
- la fourniture de relevés d'identités bancaires (RIB)
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R132-4-2 du Code monétaire et financier

120

Les forfaits comprennent également les services essentiels : mise à disposition de chéquiers, ouverture d'un compte épargne, 2 chèques de banque par mois, relevé mensuel, édition de RIB, paiement chez les commerçants et retraits aux DAB de la BNC et dans les pays de l'Union Européenne, accès à la Zone Libre-Service 24 heures/24 et 7 jours/7, abonnement à des services de banque à distance "Bankophone"

5 | IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

 **DÉFINITION :** **Commission d'intervention.** Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention	954 ⁽¹⁾
Pour les détenteurs de l'offre OCF	477 ⁽²⁾
Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF 	954 ⁽³⁾
Pour les bénéficiaires des Services Bancaires de Base	477 ⁽⁴⁾

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Frais par saisie-arrêt ⁽⁵⁾ , par avis à tiers détenteur ⁽⁶⁾  , par opposition administrative ⁽⁷⁾	19 990
Prise en charge de dossier contentieux ⁽⁸⁾	37 100
Suivi de dossier contentieux ⁽⁹⁾	990
Prise en charge de dossier sensible ⁽¹⁰⁾	20 000
Suivi de dossier sensible ⁽¹¹⁾	990

(1) Par opération, plafonnée à 9 547 F. CFP TTC par mois

(2) Par opération, plafonnée à 1 962 F. CFP TTC par mois

(3) Par opération, plafonnée à 2 983 F. CFP TTC par mois

(4) Par opération, plafonnée à 2 387 F. CFP TTC par mois

(5) Frais bancaire liés à une procédure judiciaire engagée par un créancier pour obtenir une somme qui lui est due (par acte)

(6) Frais bancaire liés à une procédure de l'administration fiscale pour l'obtention d'une somme qui lui est due (par acte)

(7) Frais bancaires liés à une procédure du Trésor Public pour le recouvrement de sommes dues à l'Etat notamment au titre d'amendes ou de condamnations pécuniaires à caractère pénal (par acte)

(8) Par dossier et hors frais de déchéance du terme prévus contractuellement au dossier de crédit

(9) Par mois. Prise en charge par le Service Contentieux

(10) Par dossier. Prise en charge par le service Recouvrement

(11) Par mois. Prise en charge par le service Recouvrement

INCIDENTS DE PAIEMENT

Incident lié aux cartes

Frais d'opposition (blocage) de la carte  par la banque	7 950
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	6 466
Frais suite à notification d'une levée d'interdiction bancaire sur cartes	5 400
Incident sur chèque(s)	
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (inférieur ou égal à 5 967 F. CFP)	3 578
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (supérieur à 5 967 F. CFP)	5 963
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	5 400
Frais suite à notification d'une levée d'interdiction bancaire	5 400
Chèque payé émis en infraction d'une interdiction bancaire	4 200
Chèque impayé reçu d'un établissement bancaire de Nouvelle-Calédonie	Gratuit
Chèque impayé reçu d'un établissement bancaire de France métropolitaine, d'un DOM, de Polynésie Française ou de l'étranger	2 184
Incident sur prélèvement(s)	
Frais de rejet de prélèvement(s) pour motif référence incorrecte	Gratuit
Frais de rejet de prélèvement(s)  pour défaut de provision ⁽¹⁾	Minimum 500 et Maximum 2385

(1) Remboursés par la banque à partir du deuxième rejet sur une même opération





DÉFINITION : Rejet de chèque.

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

Liste des frais composant le forfait de frais de rejet pour défaut de provision:

- les frais de dossier
- les frais de rejet de chèque
- les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : en lettre simple
- les frais de lettre d'injonction au titulaire et au co-titulaire
- les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction
- la déclaration BDF (Banque de France)
- les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
- les frais de blocage de provision pour régularisation
- les frais de délivrance du certificat de non-paiement



DÉFINITION : Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision. Le compte est débité des frais perçus par la banque quand elle informe le client, par lettre, qu'il a émis un chèque sans provision.

		Tarifs TTC en F. CFP
Incident sur virement		
Frais par ordre de virement incomplet non exécuté (coordonnées bancaires absentes ou incorrectes, etc.)		3 000
Frais de non exécution de virement pour défaut de provision		Minimum 500 et Maximum 2385
Frais de gestion d'une demande de retour de fonds (virement émis à tort)		3 501

INCIDENTS SUR LES CRÉDITS

Frais par paiement tardif d'échéance	3 827
Frais de lettre d'information d'échéance impayée	3 392

FRAIS DIVERS

Compte débiteur sans autorisation ⁽¹⁾	2 400
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 	2 501
Frais de lettre de clôture juridique	3 392
Mise en demeure de régularisation de compte débiteur	2 500
Mise en place d'un protocole d'accord	37 100

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte pour les clients en situation de fragilité financière selon les conditions de l'article R312-4-3 du Code monétaire et financier (Décret du 30 juin 2014)	2 983
Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)	1 962

(1) Commission forfaitaire prélevée trimestriellement, sur compte débiteur non autorisé (sans autorisation de découvert), en sus des agios débiteurs





À SAVOIR : Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Toutefois une autorisation de découvert peut vous être accordée après étude de votre dossier. Le coût total du découvert (TAEG : Taux Annuel Effectif Global) dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.



DÉFINITION : **Intérêts débiteurs (Agios).** Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

Tarifs TTC
en F. CFP

DÉCOUVERTS

Dossier de découvert	7 450
Demande de dépassement ponctuel	5 700
Revue annuelle de découvert ⁽¹⁾	4 538
Intérêts débiteurs	17,91% ⁽²⁾
Dépassement non autorisé du solde du compte ou de l'autorisation de découvert convenue : intérêts débiteurs	Taux d'usure
Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs ⁽³⁾	750

(1) Commission annuelle

(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics.
Taux d'usure disponible en agence

(3) Par trimestre



DÉFINITION : Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs.

Non compris dans le TAEG, s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés).



DÉFINITION : TAEG.

Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif est calculé conformément à l'annexe à l'article R.314-3 du Code de la Consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si sa durée est déterminée.

Tarifs TTC
en F. CFP

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

Frais de dossier de crédit à la consommation inférieur à 1 000 000 F. CFP	10 600
Frais de dossier de crédit à la consommation entre 1 000 000 F. CFP et 3 600 000 F. CFP	16 900
Frais de dossier de crédit à la consommation supérieur à 3 600 000 F. CFP	21 200
Frais de dossier de crédit à la consommation pour travaux	0,53% ⁽¹⁾

CRÉDITS IMMOBILIERS

Frais de dossier de crédit immobilier	0,53% ⁽¹⁾
---------------------------------------	----------------------

FRAIS DIVERS

Frais d'étude de dossier non aboutis	Montant des frais de dossier ⁽²⁾
Assurance des emprunteurs	Nous consulter
Modifications diverses (date ou compte de prélèvement)	5 400
Main levée de garantie	5 508 ⁽³⁾
Frais d'avenant pour renégociation de taux et allongement de durée	0,795% ⁽⁴⁾
Frais d'avenant autre que renégociation de taux et allongement de durée	0,318 % ⁽⁴⁾

(1) Sur le montant du crédit - Minimum 54 590 F. CFP

(2) Minimum 54 590 F. CFP

(3) Par garantie

(4) Du capital restant dû - Minimum 29 900 F. CFP



	Tarifs TTC en F. CFP
Mise en place d'un report d'échéances Modulimmo+	27 825
Nantissement - gage - mise en place ou renouvellement de garantie (hors frais externes)	5 653 ⁽¹⁾
Réédition de tableau d'amortissement d'un crédit immobilier	2 300 / Gratuit par internet
Édition d'un tableau d'amortissement en euros	2 300
Frais pour décompte détaillé des sommes à payer ou factures débloquées	4 590
Désolidarisation de prêt co-emprunteur	0.212% ⁽²⁾

(1) Par nantissement/gage

(2) Du capital restant dû - Minimum 31 800 F. CFP

7 | ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

 **À SAVOIR :** Conformément à la loi de pays n°2014-20 du 31/12/2014, la Contribution Calédonienne de Solidarité (CCS) est applicable dès le 1^{er} franc depuis le 01/01/2015 aux revenus des produits de valeurs mobilières, des produits d'épargne et de placement au taux en vigueur de 4%. Sont concernés tous les produits d'épargne bancaire (toute la gamme de dépôts à terme), ainsi que les produits d'épargne réglementée (Livret A, compte sur livret, compte sur livret jeune et épargne logement - PEL et CEL).

ÉPARGNE BANCAIRE

Compte épargne	
Tenue de compte	Gratuit
Tenue de compte inactif ⁽¹⁾	895
Clôture de compte	Gratuit
Versement d'espèces sur compte d'épargne	Gratuit
Retrait d'espèces avec carte de retrait "Tempo" à usage unique	1 290
Transfert de PEL et de CEL	6 500

(1) Cotisation trimestrielle, hors Livret A

Annulation et remboursement d'un compte à terme ⁽¹⁾	3 000
Duplicata des certificats de déductibilité fiscale	2 000
Relevé ponctuel de portefeuille	2 000
PLACEMENTS FINANCIERS	
Assurance vie ⁽²⁾	Nous consulter
Étude patrimoniale	53 000
Sérénité Retraite (commercialisation à venir) ⁽³⁾	Nous consulter
OPCVM	
Ouverture d'un compte titre	Gratuit
Transfert de portefeuille sortant	5 000
Ordre tombé ou annulé	1 000
Opération sur titres	1 590
Transfert de compte titre  (par ligne)	2 120
Transfert de compte titre à l'étranger (par ligne)	12 720
Droits de garde  de compte titre	0,2332% ⁽⁴⁾
+ commission fixe par ligne de titres	498
Droits de garde sur OPCVM Groupe BPCE	Gratuit
Droits de garde pour compte titre clôturé dans l'année ⁽⁵⁾	5 565
Droit de garde de compte titre sans position ⁽⁶⁾	6 487
Intervention	2 162
Ordres de bourse 	
Courtage sur opération de bourse - Euronext	Nous consulter
Courtage sur opération de bourse - International	Nous consulter

(1) En sus des pénalités sur taux prévues au contrat

(2) Nos produits d'assurance-vie sont des contrats CNP et BPCE Vie, entreprises régies par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions par les engagements contractuels en vigueur.

(3) Sérénité Retraite est un contrat Allianz Vie, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur

(4) Cotisation annuelle et calculée sur la valeur du portefeuille évaluée au dernier jour de l'année - Minimum 24 380 F. CFP / Maximum 37 100 F. CFP

(5) Prélevé à la clôture du compte titre, perception par trimestre commencé

(6) Cotisation annuelle



DÉFINITION : Droits de garde. Le compte est débité des frais perçus par la banque pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières.

8 | ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Tarifs TTC
en F. CFP

Assurance pour vous et vos proches	
Assurance sur épargne (cette offre n'est plus commercialisée) ^{(1) (2)}	2 786
Assurance décès accidentel et maladies redoutées - Compte parrainé ^{(1) (3)}	1 378
Garantie ressources ^{(1) (3)}	De 945 à 3 045
Garantie Obsèques - Allianz Obsèques ⁽³⁾	Nous consulter
Sérénité Famille (commercialisation à venir) ⁽³⁾	Nous consulter
Allianz Prévoyance ⁽³⁾	Nous consulter
Garantie des Accidents de la Vie ⁽⁴⁾	Nous consulter
Protection Juridique ⁽⁴⁾	Nous consulter
Assurance pour vos biens	
Assurance Automobile ⁽⁴⁾	Nous consulter
Assurance Habitation ⁽⁴⁾	Nous consulter
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement - "AMP" ^{(1) (5)}	2 826
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement - "AMP Famille" ^{(1) (5)}	4 744
Frais de réédition de carte verte (contrat Assurance Auto) ⁽⁶⁾	869

(1) Cotisation annuelle

(2) Assurance sur épargne est un contrat Willis Towers Watson France (WTW), entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur

(3) Compte parrainé, Garantie ressources, Sérénité Famille, Allianz Obsèques et Allianz Prévoyance sont des contrats Allianz Vie, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

(4) Garantie des Accidents de la Vie, Protection Juridique, Assurance Automobile et Assurance Habitation sont des contrats Allianz IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur

(5) AMP et AMP Famille sont des contrats BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur

(6) En cas de perte avec responsabilité avérée du client

9 | OPÉRATIONS INTERNATIONALES

	Tarifs TTC en F. CFP
Ouverture de compte en devises	Gratuit
Tenue de compte en devises ⁽¹⁾	5 241

(1) Cotisation trimestrielle. Commission prélevée sur le compte en F. CFP

	Tarifs TTC en F. CFP
OPÉRATIONS AU GUICHET	
Commission de manipulation euros et autres devises / débit-crédit en compte F. CFP	900
Commission de manipulation euros et autres devises / règlement en espèces ⁽¹⁾	2 810
Ouverture de contrat de change à terme	7 568
Date de valeur appliquée aux remises de chèque en devises avec change	J⁽²⁾ +2 après crédit du correspondant
Emission d'un virement d'un compte en devises vers un autre compte en devise de la BNC (virement papier)	530

(1) Reservée aux "non clients"

(2) Date de comptabilisation

	Tarifs TTC en F. CFP
VIREMENTS	
Virements émis	
Émission d'un virement	2 480
Émission d'un virement erroné ou non conforme	1 000⁽¹⁾
Frais du correspondant	2 790
Frais de SWIFT	2 480
Frais de confirmation d'opération (SWIFT)	1 060
Frais de modification d'opération	5 000
Virements permanents en devises	
Mise en place / Modification / Annulation	3 244

(1) Par opération



Virements reçus

Réception d'un virement SWIFT	2 500
Réception d'un virement en F. CFP d'un correspondant étranger	0,106%⁽¹⁾
Date de valeur appliquée au virement reçu en devises payé en F. CFP	J⁽²⁾+2 ouvrés

(1) Du montant - Minimum 6 254 F. CFP - Maximum 16 695 F. CFP

(2) Date de comptabilisation

 **À SAVOIR :** Depuis le 1^{er} janvier 2007, le BIC/SWIFT et l'IBAN sont obligatoires, seuls les ordres de virement comportant ces informations pourront être traités par la Banque de Nouvelle Calédonie sans frais supplémentaire.

 **DÉFINITION :** **IBAN (International Bank Account Number)** pour les pays de la zone Euro. Numéro de compte bancaire du bénéficiaire de paiements transnationaux. L'IBAN comprend au maximum 34 caractères alphanumériques et a une longueur fixe dans chaque pays. Il se compose d'un code pays (2 lettres), d'un nombre de contrôle (2 chiffres) et d'un numéro de compte national (complété pour certains pays).

 **DÉFINITION :** **SWIFT/BIC (Bank Identifier Code).** Norme internationale ISO qui permet d'identifier la banque, le pays, la ville et la succursale de l'établissement bancaire concerné.

Vie du compte

Ouverture / clôture d'un compte	Gratuit
Tenue de compte	Gratuit
Tenue de compte inactif	Gratuit
Relevé mensuel - trimestriel - semestriel - annuel	Gratuit

Cartes

Carte de retrait	Gratuit
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à débit immédiat à autorisation systématique Visa Classic à autorisation systématique) ⁽¹⁾	½ tarif
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé Visa Classic) ⁽¹⁾	½ tarif
Banque à distance ⁽²⁾	½ tarif
Opérations internationales ⁽³⁾	½ tarif
Épargne bancaire	Taux privilégié
Crédits	Conditions préférentielles
Mise en place d'un prêt étudiant	Gratuit
Réaménagement d'un prêt étudiant	3 180

Incidents

Du tarif standard, sauf pour les incidents suivants :	½ tarif
<i>Commission d'intervention</i>	Standard
<i>Intérêts débiteurs</i>	Standard
<i>Intérêts de retard sur échéance de crédit impayée</i>	Standard

Autre

Porte-monnaie électronique Money Walkie	Nous consulter
---	-----------------------

(1) Cotisation annuelle

(2) Sur les abonnements de services de banque à distance "Récif", "Récif+" et "Océan"

(3) Sur les conditions standards des frais de virement à destination de l'étranger (Hors frais SWIFT et frais du correspondant)



Offres groupées de services

FORFAIT FIRST⁽¹⁾

Cotisation mensuelle comprenant :

- un compte de dépôt (tenue de compte)
- Une carte de paiement internationale Visa à autorisation systématique ou Visa Classic
- un abonnement au service de banque à distance "**Récif +**"

120

Forfaits INDIGO et TURQUOISE

1/2 tarif**FORFAIT START** (cette offre n'est plus commercialisée)

Cotisation mensuelle comprenant :

- un compte de dépôt (tenue de compte)
- une carte de paiement à autorisation systématique ou internationale à débit immédiat ou différé Visa Classic
- un abonnement au service de banque à distance "**Lagon**"

152

(1) Offre réservée aux clients de 12 à 25 ans



À SAVOIR : Si vous partez faire vos études en France métropolitaine, ouvrez un compte bancaire à la Caisse d'Épargne Île-de-France avant votre départ grâce à notre offre Tatoù ! Parlez-en à votre conseiller.

11 | LES ADHÉRENTS AUX COMITÉS D'ENTREPRISE

Vie du compte

Forfait Indigo ou Turquoise⁽¹⁾**Gratuit
la 1^{ère} année**

Crédits

Frais de dossier d'un crédit à la consommation

Gratuit

Frais de dossier d'un crédit immobilier

Gratuit

(1) Offre de bienvenue réservée aux nouveaux clients

BPCE Vie

Entreprise régie par le Code des Assurances.

Société anonyme au capital de 122 157 424 euros. RCS PARIS 349 004 341 - 30 avenue Pierre Mendes France - 75013 Paris

BPCE Assurances IARD

Entreprise régie par le Code des Assurances.

Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros.

RCS PARIS 350 663 860 - 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris

Willis Towers Watson France (WTW)

Entreprise régie par le Code des Assurances.

Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros.

RCS NANTERRE 311 248 637 Tour Hekla - 52 avenue du Général de Gaulle - 92800 Puteaux

Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des Assurances.

Société anonyme au capital de 681 879 255 euros, dont le siège social est situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex - 340 234 962 RCS Nanterre

Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des Assurances.

Société anonyme au capital de 991 967 200 euros, dont le siège social est situé : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex - 542 110 291 RCS Nanterre

CNP ASSURANCES

Entreprise régie par le Code des Assurances.

Société Anonyme au capital de 293 461 890 euros, RCS PARIS 341 737 062 - 1-11 rue Brillat Savarin, CS 21363, 75634 PARIS CEDEX 13

Kereis (ex CBP)

Entreprise régie par le Code des Assurances.

SAS au capital de 2.000.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 863 800 868 dont le siège social est situé au

3 rue Victor Schoelcher – Bâtiments E et F 44800 Saint Herblain



En cas de problème sur le fonctionnement de votre compte, la Banque de Nouvelle Calédonie est à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. C'est à elle que vous devez vous adresser pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle :

- Auprès de votre agence : retrouvez les coordonnées de votre agence sur notre site web www.bnc.nc rubrique "Nos agences"
- Après de la Direction Qualité et Satisfaction Clients, sur notre site web **www.bnc.nc** rubrique "Réclamations" ou par courrier :

Banque de Nouvelle Calédonie
Direction Qualité et Satisfaction Clients
10 Avenue Maréchal Foch
BP L3 - 98 849 Nouméa Cedex

Tél : 25.74.00

La Banque de Nouvelle Calédonie s'engage à accuser réception dans les 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de votre réclamation. Par ailleurs, la réponse apportée par notre établissement n'excédera pas 2 mois (35 jours pour les réclamations relevant du domaine de la DSP2 : carte bancaire, virement, prélèvement, paiement en monnaie électronique).

En dernier recours, si aucun accord n'a été trouvé avec la Banque, vous pouvez saisir par écrit :

- Le médiateur de la consommation pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire :

M. le Médiateur - TSA 31359 - 75621 Paris Cedex

- Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers (hors Assurance-vie), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres, les problèmes de tenue des comptes titres, etc. :

Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers - 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

- Le médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation :

La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

Le médiateur vous fera connaître sa position sous deux mois. La saisine du Médiateur est gratuite. Le rôle du Médiateur est de faciliter la recherche d'une solution amiable.

NOTES



POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATIONS



Parlez-en
à votre conseiller



Appelez le 36 67 68⁽¹⁾



Connectez-vous⁽²⁾
sur www.bnc.nc



contact@bnc.nc

(1) Coût opérateur (12 F. CFP les 11 secondes)

(2) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet



**Banque de
Nouvelle Calédonie**
BANQUE & ASSURANCE

BANQUE DE NOUVELLE CALEDONIE S.A. au capital de 12.097.944.000 F. CFP
RCS Nouméa 74B047688 – Ridet 047 688 001 – Siège social : 10, avenue
du Maréchal Foch – BP L3 – 98849 Nouméa Cedex – Nouvelle-Calédonie.
Intermédiaire en assurances – Immatriculée au RIAS sous le n° NC180001.
Tél : (687) 25.74.00 contact@bnc.nc.